

Mise en ligne : 5 septembre 2015.
Dernière modification : 16 mai 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

L'ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE

S.A., juillet 1913.
1915 : reprise de la Société des travaux de ports et d'entreprises maritimes J.-B. Rubaudo & Cie.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Rubaudo_&_Cie.pdf

publicité
L'ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE
Société anonyme au capital de 1.825.000 fr.
Siège social : 21, rue Auber, Paris
(*Le Sémaphore algérien*, 20 mai 1915, p. 2)

SIÈGES D'EXPLOITATION :
Marseille, Cette, Oran, Alger, Philippeville, Bône

Exportation de primeurs (Makanghia)
Acconage, camionnage, transit

L'ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE

Société anonyme au capital de 1.825.000 fr.

Siège Social : 21, rue Auber, Paris

SIÈGES D'EXPLOITATION :

Marseille, Cette, Oran, Alger, Philippeville, Bône



Exportation
de Primeurs
(Makanghia)
—
Acconage,
Camionnage
Transit

Dans les ports algériens
ALGER
par A. C.

(*Le Sémaphore algérien*, 10 mai 1914)

Nous relevons dans le dernier *Bulletin de la chambre de commerce* quelques renseignements d'un haut intérêt pour notre port.

Au sujet d'une demande formulée par M. Daurces, directeur de la Société l'« Entreprise maritime et commerciale », et tendant à obtenir l'autorisation d'introduire dans le port un dock flottant pour le ravitaillement des relâcheurs en charbon de soute, le capitaine de port se prononce en faveur de cette proposition en faisant toutefois observer qu'il convenait d'attendre que les travaux d'agrandissement projetés soient exécutés en partie.

.....
Suivant décision de l'assemblée du 30 juin 1915, le capital a été réduit de 3 millions 354.000 à 2.640.500 fr. par suite de l'annulation des 1.415 actions délivrées en représentation de 1.415 actions Makanghia rachetées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 31 juillet 1915.

MODIFICATION
L'Entreprise maritime et commerciale
Réduction du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 août 1915)

Suivant décision de l'assemblée du 30 juin 1915, le capital a été réduit de 3 millions 354.000 à 2.640.500 fr. par suite de l'annulation des 1.415 actions délivrées en représentation de 1.415 actions Makanghia rachetées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 31 juillet 1915.

Alger
CHRONIQUE DES QUAIS
par L. B. [Léon BOUCHARD]
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mars 1920)

De nombreux paniers à primeurs vides appartenant à la Cie Makanghia.

CHRONIQUE DES QUAIS
par L. B. [Léon BOUCHARD]
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mars 1920)

Sur le terre-plein des docks
— toujours de nombreux paniers et caisses à primeurs, notamment pour la Cie Makanghia, qui tiennent beaucoup de place.

Alger
CHRONIQUE DES QUAIS
par L. B. [Léon BOUCHARD]
(*Le Sémaphore algérien*, 14 avril 1920)

Environ des Docks de la Chambre de Commerce

— Le stock des paniers à primeur augmente considérablement.

Il s'en trouve pour les maisons Verdier, Gibez Juanéda, la Cie Makanghia, d'Alger, pour la maison Bonnelo et Auzolle, de Blida, et un lot très important expédié par le groupe des primeuristes algériens de Marseille pour nos diverses maisons.

Entreprise maritime et commerciale

S.A., 1913

Siège : 36, av. Hoche, Paris 8^e.

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 décembre 1921)

Entreprises Maritimes et Commerciales. — Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont autorisé le conseil à augmenter le capital de 6 millions par tranches successives pour le porter de 2.646.500 fr. à 8.646.509 fr. La première tranche sera de 4 millions.

AEC 1922/599 — L'Entreprise maritime et commerciale, 21, rue Auber, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 23 juillet 1913, 4 millions de fr., en 8.000 act. de 500 fr. — Divid. : 1918, 20 fr. ; 1919, 38 fr. ; 1920, 45 fr. ; 1921, 50 fr.

Objet. — Commerce en gros de fruits exotiques. A pris la suite de la Société anonyme Makanghia qui avait le même objet.

Conseil. — MM. J. Dal Piaz [Cie gale transatl.], présid. ; A[lfred] Tanon [des CFRA, du Djebel-Felten, de la Manutention marocaine, de la Commerciale des Antilles...], v.-présid. admin.-dél. ; Th[éodore] Mante ¹, René Fabry [Glacières de Paris], [A.] Blanchet, [Hubert] Giraud [Bq de Syrie, Cie marocaine, Paquet, SGTM...], Gravier [Mixte], É[mile] Mallen [dir. succ. Worms & Cie, Marseille], H. Estier [STIM, LUCIA...], Fr. Estier [fils du précédent], D[emetrius] Zafiropulo [Bq Zarifi, Marseille], comte d'Estienne d'Orves, A. de Fontgalland ², G[eorges] Noblemaire ³, baron [Louis] Thénard [adm. St-Gobain...], St [any] Oppenheim ⁴, admin.

¹ Théodore Mante (Marseille, ca 1853-Marseille, 1941) : fils naturel de Victor Régis, armateur. Marié en 1888 avec Marthe Burckardt († 1929). Chef de la maison Mante frères et Borelli de Régis aîné, de Marseille. Administrateur de sociétés. Notamment président de la Cie de Navigation mixte (1894-1916) et de la Cie industrielle des pétroles (1904). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Industrielle_Petroles.pdf

Condamné en nov. 1916 pour commerce avec l'ennemi, relaxé en cassation (JORF, 26 décembre 1927).

² Anatole de Fontgalland (1850-1923) : voir Qui êtes ? 1924 : Algérie :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

³ Georges Noblemaire (1876-1923) : administrateur du PLM (1910), président des Chemins de fer sur route d'Algérie (1920). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch._fer_routes_Algerie.pdf

Député des Hautes-Alpes (1919-1923).

⁴ Stany Oppenheim (1861-1930) : commissionnaire, armateur, administrateur de sociétés, précédemment membre du conseil de surveillance de Rubaudo & Cie :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Rubaudo_&_Cie.pdf

Reportage sur le port d'Alger
L'Entreprise maritime et commerciale
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)

Nous nous trouvons ici devant les chantiers de l'Entreprise maritime et commerciale. sur lesquels règne une incessante activité.

Cette société anonyme, au capital de 2.646.500 francs et dont le siège social est à Paris, 21, rue Auber, est la transformation de la maison Daurces frères, créée en 1898.

Elle s'occupe de trois sortes d'entreprises :

Embarquement. et débarquement de toutes marchandises à bord de tous navires.

Transit et camionnage de primeurs. Exportation de fruits et légumes d'Algérie. Pour cette dernière branche, l'Entreprise maritime et commerciale possède des comptoirs d'achat à Alger, Hussein-Dey, Birkadem, Boufarik, Guyotville, Zéralda, Perrégaux, Oran, Bougie, Biskra, El-Ancor et Tizi-Ouzou, de même qu'elle a organisé des comptoirs de vente à Marseille, Cette, Nice, Saint-Étienne, Lyon, Paris, Lille et Strasbourg.

Cette société, en participation avec la Société commerciale d'acconage, s'occupe de toutes manutentions de marchandises diverses et de débarquements et livraisons de charbons de soute.

À cet effet, elles possèdent un matériel spécial leur permettant de décharger leur navires avec la plus grande célérité.

La Société commerciale d'acconage, au capital de 250.000 francs et dont le siège social est 28, rue de Châteaudun, à Paris, a été fondée en 1901. MM. Thibaut frères en sont, à Alger, les administrateurs délégués.

Elle possède un matériel comprenant vingt-quatre chalands de cent cinquante tonnes de portée et un remorqueur, l'Actif.

En participation avec la Société l'Entreprise maritime et commerciale, elle fait toutes opérations de débarquement et d'embarquement de navires, bord et terre, de marchandises diverses et de charbons.

Outre leurs matériels respectifs, ces deux sociétés possèdent en commun le remorqueur *Marseillais*, une chaloupe à moteur, la *Jeannette*, un bateau-pompe, un ponton pour le débarquement des passagers de la Compagnie Touache [Navigation mixte], une grue pivotante à vapeur de la force de cinq tonnes montée sur un ponton, quatre grues pivotantes montées sur camions à vapeur, de la force d'une tonne. Enfin, un dock flottant pouvant recevoir 3.000 tonnes de charbon.

Ces deux sociétés sont organisées pour opérer mécaniquement les manipulations de charbon et de minerai.

Photos :

Camionnage de primeurs à quai.

Embarquement de primeurs sur chaland.

Embarquement de primeurs

ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE
Société anonyme au capital de 4.500.000 francs
Siège social : à Paris, 21, rue Auber, 21
(*Le Journal général de l'Algérie*, 21 janvier 1923)

Augmentation de capital

— | —

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société L'Entreprise maritime et commerciale, société anonyme au

capital alors de deux millions six cent quarante-six mille cinq cents francs, dont le siège est à Paris, rue Auber, n° 21, en date du huit décembre mil neuf cent vingt et un (du procès-verbal de l'actuelle délibération une copie certifiée est demeurée annexée à la minute d'un procès-verbal de délibération du conseil d'administration, dressé en la forme authentique par M^e RAFIN, notaire à Paris, le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt et un), il a été pris par la dite assemblée la résolution suivante à l'unanimité :

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, de façon à le porter à la somme de six millions de francs, au moyen de l'émission, avec ou sans prime, d'actions de numéraire nouvelles dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires.

Le conseil d'administration fixera la date d'ouverture de la souscription et les conditions de l'émission des actions nouvelles, et, notamment, il déterminera le taux de cette émission, les époques de paiement et d'entrée en jouissance des actions, la proportion de leur participation aux bénéfices, ainsi que le mode d'exercice du droit de préférence réservé aux actionnaires.

L'article six des statuts se trouvera modifié par suite des augmentations de capital ci-dessus autorisées.

— II —

En vertu de cette décision de l'assemblée générale, une première augmentation a été décidée par le conseil d'administration de ladite société, dans sa séance du huit décembre mil neuf cent vingt et un. Par suite, le capital social a été porté à quatre millions de francs [...].

— III —

Aux termes d'une délibération, du conseil d'administration de ladite société L'Entreprise maritime et commerciale, prise dans sa séance du six octobre mil neuf cent vingt-deux, il a été décidé ce qui suit, littéralement rapporté :

« Le capital social, actuellement fixé à quatre millions de francs, sera augmenté d'une somme de cinq cent mille francs et porté à quatre millions cinq cent mille francs, au moyen de l'émission au pair de mille actions nouvelles de cinq cents francs chacune.

Les actions nouvelles devront porter les numéros huit mille un à neuf mille ; elles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts et assimilées aux actions représentant le capital actuel et elles participeront aux bénéfices de la société à compter du premier octobre courant, point de départ de l'exercice en cours. En conséquence, elles auront droit aux coupons qui représenteront les bénéfices de l'exercice en cours.

Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du huit décembre mil neuf cent vingt et un, les propriétaires des actions anciennes auront un droit de préférence pour la souscription au pair à titre irréductible dès actions nouvelles dans la proportion de une action nouvelle pour huit anciennes. [...]

— IV —

Suivant acte reçu par ledit M^e RAFIN, notaire à Paris, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-deux.

M. Albert Tanon, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Prony, n° 69, ci-devant, et actuellement square d'Albony, n° 2.

Ayant agi en qualité de vice-président du conseil d'administration de la société L'Entreprise maritime et commerciale, et comme spécialement délégué à cet effet par délibération du conseil d'administration en date du sept décembre mil neuf cent vingt-deux, constatée par un procès-verbal dressé en la forme authentique par M^e RAFIN, notaire à Paris,

A déclaré :

Que les mille actions nouvelles représentant l'augmentation de capital de ladite société l'Entreprise maritime et commerciale, décidée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ont été intégralement souscrites par cinquante-quatre personnes et sociétés et que chaque souscripteur a versé en souscrivant la totalité du capital des actions par lui souscrites, ce qui a fait une somme immédiatement disponible de cinq cent mille francs.

.....

Dans la Légion d'honneur
(*Le Sémaphore algérien*, 4 avril 1923)

La récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur nous permet de relever les noms de MM. [Alfred] Tanon, administrateur délégué de la Makanghia [transformée en Entreprise maritime et commerciale], et Albert Daurces, directeur de la même entreprise.

M. Tanon est fait officier et M. Daurces, chevalier de l'Ordre national.

Cette promotion vient reconnaître fort justement les services rendus à notre Algérie par les dirigeants de la Makanghia, entreprise qui a su répandre et faire apprécier partout les produits du sol algérien.

Nos félicitations à MM. Tanon et Daurces.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à fin 1923] :

ENTREPRISE MARITIME et COMMERCIALE (Soc. an. l'), 36, av. Hoche, Paris, 8^e. T. Carnot 05-24, Inter Carnot 12. Capital 6.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. J[ohn] Dal Piaz ; Vice-prés.-adm.-dél. : M. A[lbert] Tanon [CFRA, Djebel-Felten, Comm. des Antilles...] ; Adm. : MM. R[ené] Fabry, A. Blanchet [administrateur délégué de la Stê générale de transbordement maritime, Marseille], H[ubert] Giraud, G[ustave] Gravier [Mixte], E[mile] Mallen, H[enri] Estier [† 1928 !], Fr. Estier [fils du précédent], D. Zafiropulo, comte d'Estienne d'Orves, A[natole] de Fontgalland [† déc. 1923 !], Th [éodore] Mante [Navig. mixte], G[eorges] Noblemaire [PLM][† 29 déc. 1923], baron [Louis] Thénard [St-Gobain], St[any] Oppenheim [† 1930]. — Transports frigorifiques. Location de wagons frigorifiques. (39-1002).

Annuaire industriel, 1925 :

ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE (Soc. an. l'), 21, r. Auber, Paris, 9^e. T. Gut. 31-48. Ad. t. Entremar-Paris. Soc. an. au cap. de 2.646.500 fr. Agences : à Paris, Union agricole de France, 30 et 32, r. des Halles ; Directeur : M. J. Porchet. T. Gut. 20-60, Inter. 582. Ad. t. Unagri-Paris ; à Lille, Nice, St-Étienne, Marseille, Alger, Oran, Philippeville.

Transports frigorifiques. Location de wagons frigorifiques. Vente à la commission de fruits, primeurs, légumes de France, d'Algérie, d'Espagne. (587-1-1002)..

Qui êtes-vous ? 1924 :

DELPECH ESTIER (Jean), armateur ; industriel.

148, boulevard Malesherbes.

Membre du conseil supérieur des Colonies.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Guérin (Lot-et-Garonne), le 9 novembre 1875.

Marié à M^{lle} Henri Estier. [Reine HENRI-ESTIER]

Docteur en droit.

[Cette notule rend mal compte de l'importance du personnage. S'il a ajouté, ici, le patronyme de son épouse au sien, c'est qu'il est d'abord un héritier de son beau-père, Henri Estier (1862-1928), fils d'un gabarier de Marseille et de Marcelle Bloch, devenu armateur et manutentionnaire maritime en association avec son frère aîné Adolphe, tandis qu'un troisième frère, Nicolas, avocat, bâtonnier, fut président radical-socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône. Fort actif dans la défense de la profession, Henri Estier est impliqué dans l'élaboration des lois maritimes, affronte les dockers en grève (1900, 1901, 1904), devient vice-président de la Navigation mixte et administrateur des Messageries maritimes. Il préside même le constructeur automobile marseillais Turcat-Méry, ne l'empêchant pas d'aller droit dans le mur.

Membre de la Société d'économie politique depuis 1909, il tente en vain, à la rentrée de 1914, en usant de l'influence d'Adrien Thierry (ci-dessous), de promouvoir auprès du gouvernement l'idée d'une monnaie unique interalliée, exemple typique de l'illusion française de croire qu'on peut mutualiser ses difficultés sous un oripeau internationaliste.

Au sortir de la Grande Guerre, on le trouve président de la STIM (entreprise de manutention maritime créée en 1919 à partir de Estier frères), des Anthracites de Bully et des Mines de la Haute-Cappe (houillères dans la Loire), de la Société française des Huiles minérales — concessionnaire exclusif pour la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Afrique du Nord, de « Tide Water Oil Company » de New-York —, vice-président de la Banque des Pays d'Europe du Nord, constituée par Paribas pour développer les échanges avec la Scandinavie, administrateur de [l'Entreprise maritime et commerciale](#), régent de la Banque de France à Marseille... En 1927, il obtient la concession du port de pêche de Lorient.

Il s'intéresse très tôt à l'Indochine, devenant, en 1898, actionnaire de la Compagnie lyonnaise indo-chinoise. En 1902, il est nommé administrateur délégué de l'Est Asiatique français, une société qui se concentra sur l'exploitation du teck au Laos et au Siam et dont il devint président en 1920, à la suite du décès d'Hély d'Oissel (ci-dessus). En 1904, il est à la manœuvre pour fusionner diverses entreprises au sein de l'Union commerciale indo-chinoise et africaine (LUCIA) qui exploite des comptoirs en Indochine et au Maroc, une manufacture de tapis à Rabat et, via la Coloniale de Grands Magasins (1921), les Grands Magasins réunis d'Hanoï et les Grands Magasins Charner de Saïgon. Il préside en outre la Compagnie maritime indo-chinoise. En mai 1911, il est témoin de mariage du fils aîné de Paul Doumer.

L'empire chérifien est son second champ d'action colonial. Non seulement via l'UCIA, mais comme administrateur de la Manutention marocaine à Casablanca-port et de la Société industrielle marocaine, à Casablanca-ville, et de la Foncière marocaine, implantée dans plusieurs cités du protectorat, qu'il transforme en Banque française du Maroc et dont il prend la présidence.

Il étend même son activité à toute l'Afrique du Nord puisqu'il est aussi administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Et à l'AOF comme président de la Société maritime nationale (fondée en 1916 avec un capital de 1 MF) : ligne avec le Sénégal.

Le fils d'Henri Estier, François (1889-1940), siège dans plusieurs sociétés avec son père (l'UCIA, la Coloniale de grands magasins, la Foncière marocaine, la Banque française du Maroc — jusqu'en 1923 —, l'Entreprise maritime et commerciale...), avec ses associés (la Banque Hoskier à partir de 1929) ou en solo (la Société de camionnage marocaine et algérienne, la C^{ie} française de la Côte-d'Ivoire, la Société des Produits de synthèse : usine de parfums à Mantes)...

Mais le véritable bras droit d'Henri Estier est son gendre, Jean Delpech. Il est vice-président de l'Est asiatique français, de la Société maritime nationale et de la Compagnie générale frigorifique à Madagascar ; administrateur des Mines de la Haute-Cappe, de la Banque nationale française du commerce extérieur, de la Soie artificielle d'Amiens, de l'UCIA... ; membre du conseil supérieur des colonies, de la commission

des concessions coloniales (1935), vice-président de la Section Indochine de l'Union coloniale française.

Au début des années 1930, l'Est asiatique est touchée par la crise : le prix du teck s'effondre à cause des troubles sociaux et, surtout, de la hausse des droits de douane en Inde — son principal débouché —, du marasme de la construction navale et des désordres monétaires. Delpech organise en 1932 sa fusion avec la Banque française du Maroc, auparavant renforcée par diverses absorptions, ce qui donne naissance à la Compagnie asiatique et africaine. On reste sur le modèle de l'UCIA : mutualiser les moyens, répartir les risques, optimiser l'emploi des capitaux au gré des opportunités.

Son fils, Jean Delpech (1909), en sera le PDG, de même qu'il sera administrateur de la Banque Hoskier (en remplacement de François Estier), de l'UCIA et de la Cie asiatique de navigation à Haïphong, directeur général de la STIM...

L'autre gendre d'Henri Estier, Georges Hecquet, marié en 1920 à Juliette, fils d'un médecin, aligne aussi les mandats sociaux dans la galaxie familiale : d'abord administrateur de la Coloniale de Grands Magasins, puis de la Banque française du Maroc, de l'UCIA, de l'Est asiatique français (à partir de 1928, en remplacement de du Plessis de Richelieu), de la Banque Hoskier (à la suite de la participation de l'UCIA à une augmentation de capital en 1929), de la Cie asiatique et africaine (à partir de 1932), vice-président de la Société maritime nationale, ... mais aussi administrateur délégué de la Cie industrielle des sables de Nemours, administrateur des Ateliers et chantiers de Provence.

Sous Vichy, il préside le comité d'organisation de la manutention portuaire. Il est alors président de la STIM, du Port de pêche de Lorient et de la Société tunisienne d'équipement et de modernisation industriels et agricoles, administrateur des Glaces de Boussois (client des sables de Nemours), des assurances La Populaire-Vie, etc.

Après la Libération, sa présence se fait plus discrète. En 1951, il est encore administrateur de la Société maritime nationale en compagnie de Robert Teissier, le gendre de Jean Delpech, et vice-président de l'UCIA.]

GIRAUD (Hubert), armateur ; député des Bouches-du-Rhône [1919-1924].

212, boulevard Saint-Germain, T. : Fleurus 25-93 ; et à Marseille, 24, cours Pierre-Puget ; et 70, rue de la République (bureaux).

Président de la Chambre de commerce de Marseille ; administrateur de la Banque de Syrie [1919], de la Compagnie marocaine, de la Compagnie de navigation Paquet, de la Société générale de Transports maritimes à vapeur [SGTM] [dont il avait été administrateur délégué, ainsi que de la Compagnie Sud-Atlantique], de l'Entreprise maritime et commerciale [EMC], des compagnies d'assurances l'Unité et l'Univers [, des Chantiers et ateliers de Provence, du Lloyd's register of shipping, des Docks et entrepôts de Marseille, de l'Union coloniale (1929), du PLM, de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), vice-président du Comité central des armateurs de France...].

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Nevers, le 7 septembre 1865 [+ Marseille, 5 avril 1934].

[Épouse Marie Paquet, 3^e des 8 enfants de Nicolas Paquet, fondateur de la compagnie éponyme. D'où Christian (1900-1931), Catherine (1902-1981), mariée à André Reggio, Olivier (1903-1927), qui s'est tué dans une course automobile, et Max (1908-1973).]

THÉNARD (baron *Louis*-Paul-Arnould), industriel ; administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, Cirey et Chauny [1909-1967], de la Compagnie des mines de Blanzy, de la Compagnie des chemins de fer sur route de l'Algérie, de la Compagnie africaine d'armement, de la société des anciens établissements Marinoni et Voirin ; commissaire aux comptes des Compagnies d'Assurances l'Union ; conseiller du Commerce extérieur ; maire de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

118, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine, T. : Wagram 51-33 ; et château de la Ferté-sur-Grone, par Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire).

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre française et italienne ; médaille interalliée ; chevalier du Mérite agricole ; commandeur du Nichan Iftikar : Officier de la Couronne d'Italie, de l'Ordre de Danilo de Monténégro ; chevalier de Charles III de Monaco, etc.

Né à Boulogne-sur-Seine, le 14 décembre 1878 [† 1967].

Marié à Mlle Marie Michaud-Marinoni, Deux enfants : Jacques Thénard [17-4-1904 - 13 mai 1940 à Xivry-Circourt (54). Ép. Edith Lowter remariée à Roger de Vilmorin], élève à l'École des Sciences politiques ; Arlette Thénard [ép. Hervé de la Forest d'Armaillé (1895-1955)].

Trisaïeul : Conté, fondateur de Chalais-Meudon et du Conservatoire des Arts et Métiers, premier chef de la brigade des aérostiers, membre de l'Institut de France et de l'Institut d'Egypte. Bisaïeul : baron Louis-Jacques Thénard, grand chancelier de l'Université de France. Aïeul : baron Paul Thénard, de l'Institut. Père : baron Arnould Thénard, de l'Académie d'Agriculture.

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand.

Chargé de missions en Europe centrale par le ministère de l'Agriculture ; gérant des Établissements Marinoni ; secrétaire de l'Exposition de Turin en 1911 ; secrétaire général de l'Exposition de San-Francisco en 1914 ; vice-président de l'Exposition du Train français au Canada en 1921 ; président de l'Exposition de Rio-de-Janeiro en 1922 ; membre du comité directeur du Comité français des expositions ; secrétaire du bureau.

Œuvres : Hydraulique agricole dans l'Europe centrale.

Lauréat de la Société d'Encouragement à l'Industrie.

Sports : yacht.

Clubs : Yacht-Club ; Union interalliée ; président d'honneur de l'Aéro-Club de Bourgogne.

[Arrière-petit-fils du grand Thénard, Louis-Jacques (1777-1857), inventeur du bleu de Prusse et de l'eau oxygénée, petit-fils de Paul Thénard, connu pour ses travaux contre le phylloxera, fils d'Arnould Thénard, importateur de plants de vigne américains et administrateur de Saint-Gobain de 1901 à 1905, le baron Louis Thénard/Thenard (1878-1967) fut administrateur, en outre des sociétés citées ci-dessus, de l'[Entreprise maritime et commerciale](#), de la Société Lyonnaise de dépôts et de Sarlino, à Reims, dont il devint président d'honneur. Sa carrière ne souffrit donc guère de sa proximité avec le sulfureux banquier Oustric, qui lui valut force lazzi en 1931. Sa relation avec l'Indochine s'établit par l'intermédiaire de Saint-Gobain et des Mines de Blanzky qui, en octobre et novembre 1923, prirent l'un part à la fondation des Verreries d'Extrême-Orient à Haïphong, les autres une participation dans les Anthracites du Tonkin.

Paul Thénard avait co-fondé en 1854 *le Moniteur de la Côte-d'or*, transformé en 1868 en *Bien public* ; Louis Thénard en devint le seul propriétaire à partir de 1920. Son fils ayant été tué en mai 1940, il en partagea la direction avec son gendre, Hervé d'Armaillé, et son petit-fils Arnould Thénard. Il possédait en outre *Paris-Centre*, dans la Nièvre, ce qui lui valut, en 1948-1949, de traiter en subordonné le secrétaire d'État à la Présidence chargé de l'information, François Mitterrand.

En 1978, la famille Thénard vendit 42 % des parts du *Bien public* à la Cie luxembourgeoise de télédiffusion, puis 5 % en 1984 au *Républicain lorrain*. Lequel monta à 62 % en 1990. En mars 1991, le groupe Hersant reprit l'intégralité du capital par l'intermédiaire du groupe Progrès. Ce dernier, qui possédait déjà en Bourgogne *les Dépêches*, s'empressa de les fusionner avec le *Bien public*. En 2006, le Crédit mutuel se partagea le capital du pôle rhône-alpin d'Hersant à 50/50 avec *le Républicain lorrain*, puis poussa à 100 % en 2009.]

YVAN (*Edmond-Antoine-Henri*), [début à la Compagnie générale transatlantique :] secrétaire général [(1913-1920), puis administrateur délégué] de la Société *L'Entreprise maritime et commerciale*, administrateur de la Manutention marocaine, de la Compagnie des Chemins de fer sur routes d'Algérie [fondateur et PDG de L'Entreprise ferroviaire, administrateur des Éts Omer-Decugis et de Félix-Potin].

67, rue de Tocqueville, T. : Wagram 44-81.

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.

Né à Paris, le 12 octobre 1879 [† 1956].

Club : Automobile-Club.

ZAFIROPULO (*Demetrius*), banquier.

28, rue Beaujon, T. : Passy 43-97 ; et rue Cambon, 43 (bureaux).

Président du conseil d'administration de la Compagnie des Phosphates du Djebel-M'dilla [Tunisie], de la Société d'entreprises industrielles et minières, de la Compagnie générale des bois coloniaux ; administrateur de la Société des Chemins de fer du Sud de la France, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], de *L'Entreprise maritime et commerciale*, de l'Omnium international de Pétroles.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Eugenidi.

Algérie

Jeu de quilles

(*Les Annales coloniales*, 20 et 23 août 1926)

Il y avait, ce soir-là, retraite aux flambeaux dans les rues de Saint-Eugène que parcourait une foule compacte.

Près du monument aux morts, un grand nombre de personnes écoutaient la « Marseillaise » jouée par une musique locale, lorsque, tout à coup, on entendit des cris : c'était un indigène qui, conduisant une camionnette appartenant à la Société « L'Entreprise maritime et commerciale » avait heurté et renversé plusieurs passants.

Il y eut, au total, cinq blessés, qui reçurent immédiatement les soins que nécessitait leur état, peu grave, fort heureusement.

Le chauffeur a été mis en état d'arrestation.

Port d'Alger

Le scandale des quais

par Léo Fernand

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 20 juin 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Insecurite_port_Alger-1927.pdf

IV

L'ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE

En l'absence du directeur de cette société, nous sommes reçus par le secrétaire général.

— Tous les termes employés au cours de votre enquête sont rigoureusement exacts. Il n'y a plus rien à dire après les déclarations déjà exposées et dont on ne peut contester la vérité.

Nous dirons même qu'il n'y a aucune exagération de prétendre que toutes les plaintes restent sans résultats, étant nous-mêmes victimes des mêmes abus. De plus,

les condamnations des voleurs sont si bénignes que l'on finit par renoncer à porter plainte.

Mais voici un fait plus grave pour votre édification. Un jour, on nous annonce que l'on venait de surprendre un livreur de chez nous qui transportait dans un camion toutes sortes de marchandises volées (caisses de sucre et de savon).

Les douaniers arrêtent les voleurs, les conduisent à la douane, saisissent la marchandise... et relâchent les délinquants sous le prétexte qu'ils n'étaient pas chargés de faire la police, leur devoir consistant à s'occuper simplement des droits payés ou non.

— Avez-vous déposé une plainte ?

— Évidemment, mais les voleurs sont restés introuvables comme vous devez le penser, alors qu'il aurait été si facile de les garder dès le début

Un autre jour, nous surprenons un Arabe qui subtilisait deux bouteilles dans un de nos casiers. Inutile de vous dire que ce casier finissait d'être vidé de la même manière. Nous appelons un agent. Celui-ci nous fait remarquer que l'affaire était bien banale pour deux bouteilles.

— Mais, rétorquons-nous, le casier vient d'être vidé et le voleur finissait cette fructueuse opération ?

— Qu'importe ! et le commissaire a été du même avis que son subordonné. L'affaire en est restée là.

— Quel remède préconisez-vous ?

— Exactement celui qui fut mentionné dans vos précédents articles. La réorganisation de la police. La surveillance des rampes et des accès des quais.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que les vols ne sont pas des cas isolés, mais sont adroitement organisés.

Nous avons un chaland de vins. Des bandits sont venus à bord attaquer les gardiens, les menaçant de revolvers. Mais comme nos gardiens ne sont pas assermentés, la plainte déposée le lendemain est restée naturellement sans résultat.

Au début de l'établissement des nouveaux hangars au môle Al-Djeina, nous avons eu beaucoup de vols de sacs de dans et de marchandises diverses.

Le recrutement des gardiens devient de plus en plus difficile et pour cause ! Il est temps que la chambre de commerce intervienne et comprenne dans son projet de sécurité un éclairage un peu plus intensif.

Mais ces projets seront-ils en application ? Et quand ?

ALGER, TROISIÈME PORT DE FRANCE

L'ENTREPRISE MARITIME ET COMMERCIALE
Société anonyme au capital de 4.500.000 francs
Agence d'Alger : 11, rampe Chasseloup-Laubat
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 10 octobre 1927)

Cette société, dont le siège social est à Paris, 28, rue de Madrid, est la transformation de la maison DAURCES frères, créée en 1898.

Elle s'occupe spécialement de l'embarquement et du débarquement de toutes marchandises à bord des navires, de toutes manutentions de marchandises diverses ainsi que du débarquement et des livraisons de charbon de soutes.

À cet effet, elle possède un matériel spécial lui permettant de décharger les navires avec la plus grande célérité. Elle dispose pour cela d'un matériel de 22 chalands, 4 remorqueurs, 1 grue pivotante à vapeur de la force de 5 tonnes montée sur un ponton, deux grues pivotantes montées sur camion à vapeur, de la force d'une tonne, et enfin d'un dock flottant pouvant recevoir 3.000 tonnes de charbon.

Elle est également organisée pour opérer mécaniquement les manipulations de charbons et de minerais.

1928 : FILIALISATION DE LA MAKANGHIA
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Makanghia.pdf

NÉCROLOGIE
M. HENRI ESTIER

(*Les Annales coloniales : organe de la France coloniale moderne*, 24 mai 1928)

[...] Faut-il rappeler ici que M. Henri Estier, était président du conseil d'administration de l'Union commerciale indochinoise et africaine, de la Société [coloniale] des Grands Magasins [Hanoï, Saïgon], vice-président de la Banque des Pays du Nord, de la Manutention marocaine, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, de la Compagnie de navigation mixte, de l'Entreprise maritime et commerciale et de nombreuses autres sociétés. [...]

L'Entreprise maritime et commerciale
(in Augustin HAMON, *Les Maîtres de la France*, tome III, Éditions sociales, février 1938)

[154] C'est une société au capital de 5.500.000 francs. Son conseil est composé de dix-huit membres, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : MM. Maurice Tillier, Edmond Yvan qui est administrateur-délégué, François Estier, René Fabry, Gustave Gravier, Alfred Jourdanne, Victor Peytral, Joseph-Honoré Ricard, Henri-Louis Savon, baron Louis Thénard, Dimitri Zafiropulo, le fils de [155] Démétrius, tous cités précédemment. Parmi les huit autres nouveaux venus dans notre étude, il y a : le président, M. Alexis Charmeil, ancien conseiller d'État, ancien directeur au ministère du Commerce, président de la Manutention marocaine ; le vice-président et administrateur-délégué, M. Albert Tanon, dont la femme est née Oppermann, de la famille d'Alfred, déjà cité ; Albert Tanon est ingénieur civil des mines et président de la Compagnie commerciale des Antilles françaises F. Tanon et C^{ie}⁵ ; M. Théodore Mante [veuf de Marthe Burckardt] et son fils Gérard [fils de Louis, et non de Théodore], marié à Suzy Proust, tandis que son frère Louis Mante est marié à Juliette Eugène Rostand ; leur

⁵ Cette société, au capital de dix millions, a pour objet l'importation et l'exportation de tous produits. Dans son conseil, il y a trois membres de la famille Tanon, le lieutenant-colonel Jacques Weisweiller, parent d'Arthur Weisweiller, marié à Betty Deutsch de la Meurthe ; un Norvégien, Christian Monsen ; l'ancien trésorier-payeur général Edmond Reisser ; et deux autres, résidant à Cayenne (Guyane). Albert Tanon est parent de Maurice Tanon et semble par sa femme, Geneviève Fabre, être apparenté à la famille Fabre, de Marseille, dont font partie les Cyprien-Fabre. Betty Deutsch de La Meurthe était la sœur de Suzanne, décédée en novembre 1937. Elles étaient les filles de Madame Henry Deutsch de La Meurthe. Elles étaient les tantes d'Arlette, Henry et Lysiane Gradis [filles de Gaston Gradis et Georgette Deutsch de la Meurthe].

château familial est à Boissière (Seine-et-Oise)⁶. Le secrétaire du conseil est M. Jacques Fabry, parent de René, précédemment nommé.

Entreprise maritime et commerciale

[Desfossés 1956/468]

Yvan (Edmond)[x /], 468 (pdg Entrep. mar. et comm.), 496 (pdg Entrep. ferrov.).
Tillier (Maurice)[x /], 468 (v.-pdt Entrep. mar. et comm.), 496 (v.-pdt Entrep. ferrov.).
Eybalin (A), 468 (Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov.), 1741 (comm. cptes Comm. des Antilles françaises)
Chevalier (M.), 468 (Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov.).
Docteur (J.), 468 (Entrep. mar. et comm.)
Le Gallais (P.)[x / o][château à Venduvre (Vienne). Succ. de son beau-père Dal Piaz (Cie gale transatlantique) > adm EMC, selon AEC 1922], 468
Cie générale transatlantique (442)
Daurces (C.), 468 (Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov.).
Villy-Desmeret (A.), 468 (Entrep. mar. et comm.)
Fabry (Hubert)[x / oo][fils de René et de Blanche Cochery. Marié à Annette André, fille de Robert (Esso SAF)], 331 (Sté d'invest. de l'Est), 468 (Entrep. Marit. et comm.), 1235 (CGTEF-Clémançon), 1968 (Glacières Paris).
Gravier (Gustave)[x / oo], 451 (pdg Navigation mixte), 468 (Entrep. mar. et comm.), 712 (Mobil oil frse), 960 (Forges et chantiers de la Méd.).
Romano (P.)[o /], 468 (Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov), 1247 (Conducteur électr. blindé)
Goaty (A.), 468 (dga Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov.).
Lambert (A.), 468 (comm. cptes Entrep. mar. et comm.)
Roux (S.), 468 (comm. cptes Entrep. mar. et comm.)

OBJET : Tous travaux d'embarquement, débarquement et transbordement des marchandises. Achats, vente, location, construction, exploitation de tous biens mobiliers, immobiliers et maritimes se rattachant à un titre quelconque à l'objet social.

CAPITAL SOCIAL : 137.500.000 fr. en 27.500 actions de 5.000 fr. À l'origine, 2.646.500 en 5.293 actions de 500 fr. Porté en 1921 à 4 millions, en 1922 à 4.500.000, en 1927 à 5.500.000, par émissions contre espèces. Ramené en 1936 à 4.400.000, par remboursement de 100 fr. à chacune de 11,000 actions ramenant le nominal de celles-ci de 500 à 400 fr. Porté en 1939 à 6.600.000 par élévation à 600 fr. du nominal des actions. Porté en 1947 à 16.500.000 fr. par émission d'actions de numéraire ; en 1949 à 27.500.000 fr. par élévation à 1.000 fr. du nominal des 27.500 actions. Porté en 1950 à 68 millions 750.000 par élévation à 2.500 fr. du nominal des actions. Porté en 1951 à 110 millions par élévation du nominal à 4.000 fr. Porté en 1953 à 137.500.000 fr. par élévation du nominal à 5.000 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent, prélèvements facultatifs pour réserves ou incorporation au capital ; sur le solde 10 % au conseil, le surplus aux actions, sauf reports.

SERVICE DES TITRES. PAIEMENT DE COUPONS : Siège social.

TRANSFERTS : Siège social.

COTATION : Titres non cotés. - Notice SEF : TR 55.

COUPONS NETS : (1^{er} juillet 1951), 328 fr. ; actions (1^{er} juillet 1952), 492 fr. ; actions (1^{er} juillet 1953), 597 fr. ; actions (1^{er} septembre 1954), 328 fr.

	AMORT.	PROVIS.	BÉNÉFICE NET	RÉSERVES	DIVID. ET TANT.	DIV. BRUT PAR ACT.
--	--------	---------	--------------	----------	-----------------	--------------------

⁶ Juliette Rostand est la fille de feu Eugène Rostand [1843-1915], membre de l'Académie des sciences morales et politiques [et président de la Caisse d'épargne des Bouches-su-Rhône, administrateur de la Société marseillaise de crédit, de l'Immobilière marseillaise, des Grands Travaux de Marseille, des Docks et entrepôts de Marseille...], fils [erreur : frère] d'Alexis Rostand qui fut directeur du Comptoir national d'escompte au commencement de ce siècle [président de 1908 à 1919], proche parent [père] d'Edmond Rostand, le célèbre auteur dramatique et poète.

	(En 1.000 francs)				(En francs)	
1948	6.026	6.100	15.307	9.015	4.445	125
1949	15.014	10.582	23.938	17.693	6.959	200
1950	23.289	15.352	29.482	13.418	12.194	400
1951	36.362	13.170	27.831	9.641	17.659	600
1952	61.613	17.500	41.604	19.450	21.335	720
1953	52.003	7.062	14.017	700	11.805	400
1954	64.227	2.882	12.626	1.220	11.805	400

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954
ACTIF				
Immobilisations (nettes)	232.856	267.763	268.166	250.296
Autres valeurs immobilisées	37.928	39.081	39.094	15.026
Réalisable :				
Valeurs d'exploitation	8.804	12 590	12.286	15.261
Débiteurs	102.351	131.085	90.058	109.247
Titres de Placement	6.932	11.012	9.557	12.799
Disponible	40.741	30.875	32.532	29.649
	<u>429.612</u>	<u>492.406</u>	<u>451.692</u>	<u>442.268</u>
PASSIF				
Capital	110.000	110.000	137.500	137.500
Réserves	13.136	23.824	16.773	110 334
Fds de renouvellement et provisions	14.070	16.885	19.139	21.311
Dette à court terme	264.575	800.093	264.263	251.392
Bénéfices	27.831	41.604	14.017	12.525
	<u>429.612</u>	<u>492.406</u>	<u>451.692</u>	<u>442.268</u>